



RAPPORT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Bruno-de-Kamouraska,

À titre de maire et conformément à l'article 955 (Ab..2017,c.13,a.101) du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des faits saillants du rapport financier de l'année 2021 de la Municipalité.

RAPPORT FINANCIER 2021

Le rapport financier 2021 a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022 par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Revenus de fonctionnement et d'investissement	1 125 715 \$
Charges	1 265 711 \$
Résultats avant affectation	(139 996) \$
Revenus d'investissement	(74 250) \$
Amortissement	284 236 \$
Remboursement dette à long terme	(60 902) \$
Affectations	21 552 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	30 640 \$

Excédent accumulé

Excédent fonctionnement non affecté	202 080 \$
Excédent fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	119 399 \$
Excédent accumulé au 31-12-2021	321 479 \$

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

L'exercice 2021 prévoyait des recettes de 980 738 \$ et des dépenses de 980 738 \$.

Au 31 décembre 2021, l'évaluation imposable s'élève à 52 981 500 \$. Le taux de taxation a été fixé à 0,9360/100 \$ d'évaluation. Ce taux comprend les services de la Sûreté du Québec et la voirie locale. Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau des eaux usées qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,0269/100 \$ d'évaluation, le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble

a été fixé à 0,0139/100 \$ d'évaluation et le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble a été fixé à 0,0286/100 \$ d'évaluation et le taux de remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0180 / 100 \$ d'évaluation.

Tarifs de compensation eaux usées :

Dépenses d'opérations : 372,96 \$ (1 unité)

Dettes égout (Financement) : 362,02 \$ (1 unité)

Concernant le tarif pour les ordures ménagères, la récupération et l'enfouissement, il a été fixé à 170,49 \$ par unité résidentielle. Le tarif de compensation pour la vidange de boues de fosses septiques a été fixé à 90,00 \$ pour la vidange des fosses septiques des résidences permanentes hors réseau et un montant de 45,00 \$ a été prélevé pour la vidange des fosses septiques des résidences saisonnières hors réseau.

RÉALISATIONS 2021

- Réaliser la 1^{ère} partie des travaux du Rang Sainte-Barbe (Travaux en régie) – Volet Soutien MTQ;
- Construction du bâtiment à l'usine de traitement des eaux usées;
- Recouvrement de la toiture des petits bâtiments en tôle;
- Aménagement de la pancarte au bureau municipal;

ORIENTATIONS GÉNÉRALES PRÉVUES POUR 2022

- La 2^e partie des travaux d'infrastructures dans le Rang Sainte-Barbe – Pavage – Volet Soutien MTQ;
- Aide financière pour de nouveaux poteaux (14) et lumières au DEL avec le Programme FRR de la MRC de Kamouraska et le programme PSISRPE pour la Mise à jour des milieux culturels, loisirs et sportifs;
- Projet de construction du garage municipal – Programme PRACIM;

CONCLUSION

Le conseil municipal vous invite à prendre connaissance des séances sur le site internet de la Municipalité ou d'assister en présentiel aux séances mensuelles afin de connaître les orientations et objectifs de la Municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer.

Richard Caron, maire